

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Janie Vellone-Scott](#)

<https://www.cadre21.org/membres/87b66133b650de3c7cbc5707>

Date d'obtention : 2023-08-24 19:29:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les intervenants en milieu scolaire se doivent d'intervenir en première ligne dans les cas de sextage. L'importance d'agir rapidement dans ce type de situation et de bien respecter les étapes du protocole. Il ne faut en aucun cas chercher à voir les images ou vidéo des élèves impliquer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleure application des étapes à faire dans les interventions. Être plus rapide, efficace et en confiance dans l'application de mes interventions dans ce type d'intervention avec les élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien respecter les différentes étapes du protocole et de ne pas emprunter le rôle d'un enquêteur.